

VILLE DE MARSEILLE

Direction de la Prévention et de la Sécurité du Public
44, avenue Alexandre Dumas - 13008 MARSEILLE
Tél. : 04.91.55.41.28 - Fax : 04.91.55.41.09

COMMISSION COMMUNALE
DE SECURITE

Le 14 JUIN 2011.

/ 1632

Etablissement classé en 4^{ème} catégorie du type R

Effectif déclaré : 157 enfants - 11 personnels

Raison sociale : ECOLE ELEMENTAIRE BOISSON

Adresse : 127, BD BOISSON - 13004 MARSEILLE

références à rappeler

Procès-verbal de la réunion du : 10/06/11 Visite du Groupe Technique du : 10/05/2011 <u>OBJET</u> : visite périodique	EP/LC PV N° 2011/12190
AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE	Dossier T. 1925

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT

La présente visite avait pour but de vérifier la conformité de l'établissement vis à vis de la réglementation en vigueur (Arrêté 23/03/1965 - Arrêté 25 juin 1980 (Etab. 1^{er} Gr.) et Arrêté 04/06/1982 (R) modifiés) ainsi que la réalisation des mesures contenues dans le procès-verbal n°2006/7277 relatif à la visite périodique du 11/05/2006.

Cet établissement scolaire occupe 2 corps de bâtiments implantés en L autour d'une cour.

Le bâtiment Nord implanté sur la rue Léouffre comprend trois niveaux (construction moitié XX^{ème} siècle) :

- au 2^{ème} étage, une bibliothèque et une salle à l'usage de l'association des parents d'élèves (accueillant des activités périscolaires),
- au 1^{er} étage, une salle de classe et une salle à usage d'accueil et de classe (réseau d'aide personnalisée),
- à rez de chaussée, un gymnase/salle polyvalente et la restauration scolaire (office de réchauffage- libre service).

A chaque niveau, chaque salle dispose d'une sortie directe sur une coursive extérieure, la salle polyvalente et le réfectoire disposent de sorties sur la cour (complétées d'une sortie sur la rue Léouffre par le réfectoire). La coursive extérieure du 1^{er} étage est en liaison avec avec la coursive extérieure desservant l'étage du 2^{ème} bâtiment. De plus, ce bâtiment est desservi par 2 escaliers - un escalier encoisonné de 2 Unités de Passage entre la coursive du 1^{er} étage et la coursive du 2^{ème} étage - un escalier extérieur de 2UP entre la coursive du 1^{er} étage et la cour (ces escaliers se situent en bout d'aile côté EST). Côté Ouest au 1^{er} étage, il est possible de rejoindre l'escalier extérieur central de 2UP, par la coursive extérieure.

Le bâtiment Ouest implanté sur le Boulevard BOISSON comprend 2 niveaux (construction début XX^{ème} siècle - type Jules FERRY) :

- au 1^{er} étage, 3 salles de classe et le cabinet médical, un logement indépendant (côté SUD - entrée rue CHAPUIS)
- à rez de chaussée, 2 salles de classe, une salle informatique/salle des professeurs, le bureau de direction, le local du personnel et la conciergerie.

A l'étage, chaque salle dispose d'une sortie directe sur une coursive extérieure - à rez de chaussée, les salles disposent de sorties directes sur l'extérieur. La coursive extérieure du 1^{er} étage est en liaison avec la coursive extérieure desservant l'étage du 1^{er} bâtiment. De plus, ce bâtiment est desservi par 2 escaliers - un escalier encoisonné de 2UP côté SUD et l'escalier extérieur central de 2UP. Côté Ouest au 1^{er} étage, il est possible de rejoindre l'escalier extérieur central de 2UP, par la coursive extérieure.

Un bâtiment à simple rez de chaussée côté EST abrite des sanitaires.

L'ensemble dispose d'un accès par le boulevard BOISSON - par la rue LEOUFFRE (restauration scolaire) et par la rue CHAPUIS (accès à la cour par le portail d'entrée).

Les dispositions techniques sont:

- le bâtiment est accessible en façade par les secours sur le boulevard BOISSON et sur la cour intérieure,
- le chauffage est assuré par des radiateurs indépendants (23 radiateurs à ventouse) alimentés par le réseau gaz,
- l'office de réchauffage dispose d'une puissance inférieure à 20 kW,
- un éclairage de sécurité par blocs autonomes,
- un équipement d'alarme du type 1 (détection incendie dans les volumes des escaliers - cabinet médical - bureau de direction - réfectoire),

Coordonnées de l'établissement

- Direction - Mme FOREST - Tél. 04 91 34 73 91 - ce.013.0531g@ac-aix-marseille.fr

Les travaux et l'entretien de ce bâtiment sont assurés par la Direction Générale Valorisation des Equipements - Direction de la Construction, des Régies et de l'Entretien - Service Territorial des Bâtiments Nord EST.

DOCUMENTS PRESENTES

- * le registre de sécurité tenu à jour,
- * le rapport de vérification annuelle des installations électriques (APAVE - 13/12/2010 - P.36kVA),
- * le rapport de vérification annuelle des installations électriques de l'office (APAVE - 04/01/2011 - réserves mineures) accompagné de l'attestation de levée des réserves (SODEXO - 12/05/2011),
- * le certificat d'entretien des appareils de chauffage (COFELY GDF SUEZ ENERGIE - 21/06/2010) accompagné de l'attestation d'étanchéité du réseau gaz, de l'attestation de contrôle des émanations de CO / CO₂,
- * le certificat d'entretien annuel des extincteurs (Incendie Protection Sécurité - 09/09/2010),
- * le rapport de vérification de l'équipement d'alarme (CEGELEC - 30/09/2010) accompagné de l'attestation de levée précisant la remise en service de diffuseurs sonores de l'alarme générale (SNEF - 24/05/2011),
- * le Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux (RVRAT) établi par un organisme agréé relatif aux travaux de réaménagement de la restauration scolaire (VERITAS - 26/08/2005) accompagné de l'attestation du bureau de contrôle par laquelle il certifie avoir fait effectuer l'ensemble des contrôles et vérifications techniques relatifs à la solidité conformément aux textes en vigueur (article 46 du Décret 95-260 du 8 mars 95 - daté du 21/09/2005).

Au cours de la visite, il a été effectué les essais suivants :

- * coupure de l'alimentation électrique aux disjoncteurs différentiels à courant résiduel des circuits lumière du gymnase,
- * mise en œuvre de l'alarme générale à partir d'un déclencheur manuel dans l'escalier central,
- * ouverture de l'ouvrant de désenfumage naturel dans l'escalier SUD.

Ces essais se sont révélés satisfaisants.

PRESCRIPTIONS/OBSERVATIONS

1/ Débarrasser de tout potentiel calorifique les volumes des cages d'escalier. (art.CO53)

Assurer l'isolement de l'ensemble des locaux de stockage et d'archives par des parois coupe-feu 1 heure et des blocs-portes coupe-feu 1/2 heure munis d'un ferme-porte. (art.CO28)

2/ Interdire l'utilisation de fiches multiprises. (art.EL11§7)

Le nombre de prises de courant doit être adapté à l'utilisation pour limiter l'emploi de socles mobiles. Les prises de courant doivent être disposées de manière que les canalisations aient une longueur aussi réduite que possible et ne soient pas susceptibles de faire obstacle à la circulation des personnes.

3/ Assurer le bon fonctionnement de l'éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement. (art.EC 13/EC14)**4/ Installer un ferme porte sur le bloc porte d'entrée de la conciergerie depuis le hall d'entrée. (art.CO29)****5/ Assurer le remplacement de la Prise de Courant située à l'entrée de la classe de CE1 (risques de courts circuit). (norme NF C 15-100)****6/ Limiter à 50 personnes le 2^{ème} étage desservi par un seul escalier. (art.CO35/CO38)**

Lors de la visite, il a été évoqué l'éventualité d'équiper la porte d'entrée principale d'un dispositif de verrouillage (afin d'éviter toute fugue). Celui ci devra répondre aux dispositions des articles CO45 et CO46.

Le Président

José F. ALLEGRI

NOTIFICATION

Le Maire de Marseille approuve l'avis formulé par la Commission Communale de Sécurité et demande l'exécution des prescriptions énoncées au présent procès-verbal.

Fait à Marseille, le **14 JUIN 2011**,

Par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou remis contre décharge à l'exploitant de l'établissement.

Pour le Maire de Marseille
l'Adjoint Délégué

José F. ALLEGRI